

Source du texte	N° JORT	Date du JORT	Page JORT	Version	Date du texte	Référence du texte
JORT	68	14 juillet 2020	1742-1744	Langue arabe	14 juillet 2020	Décret gouvernemental n° 2020-423 du 14 juillet 2020, déterminant les conditions et les procédures d'application des dispositions du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-32 du 10 juin 2020, édictant des mesures sociales exceptionnelles complémentaires pour l'accompagnement de certaines catégories d'entreprises et la protection de leurs salariés lésés par les répercussions de la mise en œuvre des mesures de prévention de la propagation du Coronavirus «Covid-19» et les modalités de paiement des indemnités.
			1528-1530	Langue française		

Objet du texte	La fixation des conditions et procédures d'application des mesures sociales exceptionnelles et complémentaires pour l'accompagnement de certaines catégories d'entreprises et de leurs salariés lésés par les répercussions de la mise en œuvre des mesures de prévention de la propagation du «Covid-19» et les modalités de paiement des indemnités
Résumé des exigences	<p>Conditions applicables aux salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Art. 2 - salariés des entreprises mentionnées à l'article 2 du décret-loi n° 2020-32 du 10 juin 2020 susvisé, - liés par des CDI ou CDD en cours à la date du début de la période concernée par cette mesure, - Art. 5 - n'est pas bénéficiaire de l'un des programmes du fonds national pour l'emploi durant la période concernée par cette mesure <p>Art. 3 - Conditions applicables aux entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise doit exercer dans les secteurs mentionnés par arrêté du ministre des affaires sociales conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 2 du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-32 du 10 juin 2020 susvisé - Affiliée à la CNSS et enregistrée auprès des services fiscaux. - Obligation de maintenir la totalité de ses salariés permanents ou titulaires de CDD en cours durant la période concernée par cette mesure, et ce dans la limite de la période restante du contrat à moins d'un renouvellement explicite ou tacite du contrat. <p>Art. 4 - Procédures pour faire bénéficier leurs salariés par les indemnités exceptionnelles complémentaires : Dépôt des demandes via la plateforme électronique mise en place à cet effet «helpentreprises.social.tn»</p> <p>Art. 6, 7 et 8 - Procédures de demande des bénéficiaires</p>

Domaine : Responsabilité sociétale de l'entreprise – Dispositions particulières COVID 19

	Etape	Par	Délais	A compter de
	Etape 1 - Recoupements avec les bases de données nationales - Clôture de l'enregistrement des demandes	Division de l'inspection du travail et de conciliation territorialement compétente ou la direction générale de l'inspection du travail		
	Etape 2 - Examen des demandes des entreprises		10 jours	La date d'achèvement de la l'étape 1
	Etape 3 adresser les demandes des entreprises intéressées ayant obtenu l'accord préalable à la direction générale de sécurité sociale relevant du ministère des affaires sociales par courrier électronique		3 jours	La date d'achèvement de la l'étape 2
	Etape 4 a- vérification des demandes b- préparation des décisions de versement des indemnités exceptionnelles complémentaires au profit des salariés intéressés c- les transférer à la caisse nationale de sécurité sociale	La direction générale de sécurité sociale	3 jours	La date de leur signature par le ministre des affaires sociales ou par la personne déléguée à cet effet.
	Etape 5 : Si rejet notifie à l'entreprise concernée une lettre motivée précisant les motifs de rejet	La direction générale de sécurité sociale relevant du ministère des affaires sociales		
	de la demande demander la révision de la décision, par demande écrite adressée au ministère des affaires sociales et accompagnée par les nouveaux justificatifs	L'entreprise concernée	30 jours	La date de notification
	Etape 5 : Si demande acceptée Versement des indemnités exceptionnelles complémentaires par voie de virement bancaire ou postal ou par mandat électronique au profit des salariés intéressés Remette les relevés aux services du ministère des affaires sociales et du ministère des finances contenant les montants versés au titre des indemnités exceptionnelles complémentaires et le nombre des salariés bénéficiaires.	CNSS	3 jours	La date d'achèvement de la l'étape 4
Modalités et délais d'application	-			
Pénalités	-			
Observation	-			